

Compte rendu de séance

Séance du 6 Novembre 2020

La Réunion se tient sans public à cause de la crise sanitaire

L'an 2020 et le 6 Novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de BORGEO Martine Maire

Présents : Mmes : ANCIEUX Delphine, BORGEO Martine, BOUHERAOUA Delphine, DERRIENNIC Véronique, FONTAINE STEPHANIE, GOURJON Josiane, LIMERMONT Roselyne, MM : BRIAL Fabrice, DOCHY François, GREVIN Thierry assiste à la réunion en Viso-conférence, HUILARD Hugues, KACEL Philippe, VERVAEKE François, VUILLERMOZ Yoland

Absents excusés : Monsieur HEQUET Jean-Jacques donne procuration à Madame LIMERMONT Roselyne

Absents :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 02/11/2020

Date d'affichage : 02/11/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE BEAUVAIS

le : 09/11/2020

et publication ou notification

du : 09/11/2020

A été nommé(e) secrétaire : Madame BOUHERAOUA Delphine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- 2020_35 - Election d'un référent défense
- 2020_36 - Délibération achat d'un tracteur tondeuse et d'un plateau
- 2020_37 - Délibération - demande de subvention au Conseil Départemental pour l'achat d'un tracteur tondeuse avec plateau
- 2020_38 - Délibération indemnités de budget au comptable Trésor Public
- 2020_39 - Délibération SE60 Syndicat d'Energie de l'Oise - Adhésion des EPCI
- 2020_40 - Délibération signalisation aux arrêts de Bus
- 2020_41 - Délibération recrutement d'un Agent Technique à Temps Complet
- 2020_42 - Délibération pour les tarifs 2021 des locations des halles aux Tourbières
- 2020_43 - Délibération pour les tarifs 2021 pêche aux Tourbières
- 2020_44 - Délibération pour les tarifs 2021 des locations des caravanes et camping-car aux Tourbières
- 2020_45 - Délibération vente de bois de chauffage
- 2020_46 - Délibération pour les tarifs 2021 des concessions au cimetière
- 2020_47 - Délibération pour la prestation extérieur du Bulletin Municipal 2020-2021

Madame le Maire a commencé la séance en demandant au conseil municipal de faire 1 minute de silence pour Samuel PATY, ce professeur d'histoire qui a été sauvagement assassiné, pour les victimes de l'attentat de Nice le 29 octobre et pour les victimes de l'attentat de Vienne le 2 novembre.

Monsieur Thierry GRÉVIN assiste au conseil municipal en visio-conférence et donne son vote à haute voix après appel nominatif de la Présidente.

2020 35 - Election d'un référent défense

Madame Le Maire explique au membres du Conseil Municipal que la Préfecture nous alerte sur l'importance d'avoir au sein de la Commune un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Après en avoir discuter:

- M. BRIAL Fabrice

se porte candidat pour ce poste.

Après délibération Monsieur BRIAL Fabrice est élu à l'unanimité pour occuper la fonction de référent sécurité au sein de la Commune de Saint-Pierre-es-Champs.

La sercrétaire de Mairie est chargée de transmettre la fiche de renseignement au bureau de la défense et de la sécurité nationale de la préfecture.

Madame Le Maire est autorisée à signer tous type de document se rapportant à cette élection.

A l'unanimité (pour : 15 dont 1 procuration et 1 vote à distance visio-conférence contre : 0 abstentions : 0)

2020 36 - Délibération achat d'un tracteur tondeuse et d'un plateau

Madame Le Maire indisue aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un tracteur tondeuse avec plateau pour la Commune.

Madame Le Maire donne la parole à Monsieur VUILLERMOZ pour la proposition des 3 devis à l'assemblée.

- Jardin Loisirs pour 17 052.71 € HT+ APELMAT remorque 1 600€ HT

- Freulet pour 22 490 € HT

- SARL Motoculture pour 22 387 € HT

Après délibération le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'achat d'un tracteur tondeuse à l'entreprise Jardin Loisir pour 17 052 € HT

Et l'entreprise APELMAT pour la remorque à 1 600 € HT

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer tous type de documents se rapportant à l'achat de ce tracteur tondeuse avec plateau.

A l'unanimité (pour : 15 dont 1 procuration et 1 vote à distance visio-conférence contre : 0 abstentions : 0)

2020 37 - Délibération - demande de subvention au Conseil Départemental pour l'achat d'un tracteur tondeuse avec plateau

Après avoir délibéré en faveur de l'achat d'un tracteur tondeuse avec plateau, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise pour le tracteur tondeuse avec plateau.

La demande de subvention sera faite au Conseil Départemental de l'Oise comme suit:

Achat d'un tracteur tondeuse avec plateau Devis Freulet 22 490,00 € HT

Fond Propre 61% 13 718,90 € HT

Demande de subvention au Conseil Départemental de l'oise 39 % 8 771.10 € HT

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise pour l'achat d'un tracteur tondeuse avec plateau et autorise Madame Le Maire à signer tous type de document s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 15 dont 1 procuration et 1 vote à distance visio-conférence contre : 0 abstentions : 0)

2020 38 - Délibération indemnités de budget au comptable Trésor Public

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982, modifié, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 19 décembre 1983, relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de l'indemnité de budget au comptable;
- d'accorder l'indemnité de 30.49 Euros brute ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité, et sera accordée à Madame Valérie LEDRU

A l'unanimité (pour : 15 dont 1 procuration et 1 vote à distance visio-conférence contre : 0 abstentions : 0)

2020 39 - Délibération SE60 Syndicat d'Energie de l'Oise - Adhésion des EPCI

Objet : Adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la communauté de Communes de la Picardie Verte au Syndicat d'Energie de l'Oise

Madame Le Maire expose que les Communautés de Communes des Lisières de l'Oise, du Pays de Bray et de la Picardie Verte, par délibération respective en date du 12 décembre 2019, du 21 janvier 2020 et du 13 février 2020, ont sollicité leur adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

Lors de son assemblée du 17 février 2020, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ces adhésions.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité l'adhésion des EPCI

A l'unanimité (pour : 15 dont 1 procuration et 1 vote à distance visio-conférence contre : 0 abstentions : 0)

2020 40 - Délibération signalisation aux arrêts de Bus

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que les services transports de la R.H de F (qui ont la compétence transport) ont demandé que les abris bus soient mis aux normes de sécurité.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que la Société SIGNALFAST assure la pose des panneaux réglementaires, procède aux marquages en résine thermoplastique et remplace le miroir rue de Montel qui est hors d'usage.

A l'unanimité (pour : 15 dont 1 procuration et 1 vote à distance visio-conférence contre : 0 abstentions : 0)

2020 41 - Délibération recrutement d'un Agent Technique à Temps Complet

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Depuis le départ en retraite de Monsieur GIESE, il n'y a plus d'Agent Technique Titulaire, il convient donc d'ouvrir un poste aujourd'hui occupé à temps plein par un contractuel.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

La création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique de catégorie C occupant le poste d'Agent technique, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire, soit 35 /35^{ème}, à compter du 1 Janvier 2021.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints Techniques au grade d' adjoint Technique.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Tonte sur la commune comportant 11 hameaux
- Fauchage des routes, des chemins de randonnées
- Fleurissement sur toute la commune
- entretien du matériel communal et des bâtiments
- Maçonnerie
- Peinture
- cimetière
- création d'illuminations pour les fêtes de fin d'année
- Disponibilité au moment des manifestations pour les week-ends.
- Astreinte pour les cas d'intempéries
- Surveiller la propreté et la salubrité de la structure et de ses abords
- Réaliser des petits travaux d'entretien et de maintenance
- Surveiller la sécurité, l'état du bâti et des espaces extérieurs
- Assurer la prévention et la sécurisation des équipements et installations
- Assurer la prévention et l'écoute de premier niveau
- Mettre en œuvre les dispositifs de sécurité de la structure
- Accueillir, informer et orienter les usagers

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-2, 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente d'un recrutement d'un fonctionnaire. L'agent devra justifier d'un minimum de 5 ans d'expérience dans le même domaine et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de sa catégorie, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Madame le Maire est chargée de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (pour : 15 dont 1 procuration et 1 vote à distance visio-conférence contre : 0 abstentions : 0)

2020 42 - Délibération pour les tarifs 2021 des locations des halles aux Tourbières

Madame Le Maire propose de fixer de nouveaux tarifs pour l'année 2021 pour les locations des halles aux Tourbières.

Madame Le Maire indique les tarifs 2020 et propose les nouveaux tarifs 2021.

Dans le règlement les chèques de réservation ne seront encaissés que la veille de la location. Seule une crise sanitaire permettra d'annuler une location.

Les réservations se feront désormais à la Mairie.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal vote à l'unanimité le changement de tarif.

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à appliquer ces nouveaux Tarifs à compter du 1 janvier 2021.

A l'unanimité (pour : 15 dont 1 procuration et 1 vote à distance visio-conférence contre : 0 abstentions : 0)

2020 43 - Délibération pour les tarifs 2021 pêche aux Tourbières

Madame Le Maire propose de fixer de nouveaux tarifs pour l'année 2021 pour la pêche aux Tourbières.

Madame Le Maire indique les tarifs 2020 et propose les nouveaux tarifs 2021.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal vote à l'unanimité le changement de tarif.

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à appliquer ces nouveaux Tarifs à compter du 1 janvier 2021.

A l'unanimité (pour : 15 dont 1 procuration et 1 vote à distance visio-conférence contre : 0 abstentions : 0)

2020 44 - Délibération pour les tarifs 2021 des locations des caravanes et camping-car aux Tourbières

Madame Le Maire propose de fixer de nouveaux tarifs pour l'année 2021 pour les locations des caravanes et camping-car aux Tourbières.

Madame Le Maire indique les tarifs 2020 et propose les nouveaux tarifs 2021.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal vote à l'unanimité le changement de tarif.

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à appliquer ces nouveaux Tarifs à compter du 1 janvier 2021.

A l'unanimité (pour : 15 dont 1 procuration et 1 vote à distance visio-conférence contre : 0 abstentions : 0)

2020 45 - Délibération vente de bois de chauffage

La Commune dispose d'un stock de bois de chauffage.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente ce bois au prix de 45 € le stère coupé en 50 à prendre sur place.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la vente de bois de chauffage.

Il est convenu de réserver 10 stères au CCAS de la Commune.

A l'unanimité (pour : 15 dont 1 procuration et 1 vote à distance visio-conférence contre : 0 abstentions : 0)

2020 46 - Délibération pour les tarifs 2021 des concessions au cimetière

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les tarifs 2021 pour les concessions du Cimetière.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité pour ne pas changer les tarifs des concessions au cimetière pour l'année 2021.

A l'unanimité (pour : 15 dont 1 procuration et 1 vote à distance visio-conférence contre : 0 abstentions : 0)

2020 47 - Délibération pour la prestation extérieur du Bulletin Municipal 2020-2021

Madame Le Maire propose au COnseil Municipal de déléguer la confection du Bulletin Municipal à une société extérieur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité la prestation extérieur du Bulletin Municipal 2020-2021 qui sera assuré par CLUB IMPRESSION NUMÉRIQUE.

Il autorise Madame Le Maire à signer tous type de document s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Divers :

- Retour sur les réunions en externe : Fabrice BRIAL suit les commissions communication à la CCPB, élaboration de la lettre du Pays de Bray. François DOCHY a assisté à la réunion habitat à la CCPB, les modalités pour bénéficier des aides aux travaux dans les logements vont être assouplis. Mme le Maire a assisté au bureau de la CCPB, présentation des nouveaux projets pour les trésoreries et étude pour le nettoyage des chemins inscrits au PDIPR.
- Ouverture de la mairie. Pendant toute la durée du confinement, Laurie, la secrétaire de mairie sera présente en mairie le lundi et le jeudi. Le mardi et vendredi elle est en télétravail. Le dispositif de télétravail a été mis en place durant le 1^{er} confinement avec l'ADICO notre support de logiciels.
- Rétrocession de la voirie à la commune par la SAHLM délibération du 6 juin 2018. Mme le maire rappelle que la rétrocession de la voirie est faite à l'euro symbolique et après remise en état de celle-ci par la SAHLM.
- Achat de 2 masques lavables et leur pochette pour les enfants de Saint Pierre du CP au Cm 2. Distribution faite dans les classes. Achat chez Kindy à Moliens
- Distribution des jouets et des colis des Aînés. Face à la situation sanitaire, il n'est pas possible d'accueillir le père Noël. Il est décidé de faire la distribution en drive le vendredi 18 et le samedi 19 décembre . Le colis des aînés sera distribué par les conseillers municipaux.
- SNCF RÉSEAU, évolution du planning des travaux : 12 octobre début de circulation de trains d'essais ; 4 décembre 2020 fermeture des 9 passages à niveaux prévus au programme ; 4 décembre 2020 mise sous tension électrique de la caténaire ; 7 décembre 2020 remise en fonctionnement des passages à niveaux ; 12 mars 2020 mise en exploitation commerciale. A partir de la mi-novembre opération d'information dans les communes
- Eco-compteur sur la colline Sainte Hélène : Il a été comptabilisé 3885 passages (à minima 1942 pers)entre le 24 juillet et le 5 octobre avec une journée de pointe le dimanche 26 juillet 2020. La réserve est fréquentée tous les jours. En semaine, les promeneurs sont présents entre 13 et 14h et le week-end entre 14 et 16h. En moyenne, ce sont 50 passages par jour sur la réserve (soit à minima 25 pers) une inconnue, l'éco compteur fait la distinction entre montée et descente mais il n'est pas dit que chacun fasse l'aller-retour en passant par le verger. Dans la revue de la France Agricole du 23 octobre 2020 il y avait un bel article sur le Mont Saint Hélène.
- Orange informe son arrivée sur la commune pour la fibre.
- Calendrier 2021 : repas des Aînés, Chasse aux œufs le lundi de Pâques, randonnée pédestre, jeux intervillages, repas champêtrusien

- Bulletin municipal. Prochaine réunion le vendredi 13 novembre
- Courriers des administrés. Mme le maire a fait la lecture du courrier que M et Mme Veillot ont écrit au conseil municipal et la réponse qui leur a été faite.

Séance levée à: 20:45

En mairie, le 09/11/2020
Le Maire
Martine BORGEO

M B 7

